

**Communiqué de presse
de Philippe DUTRUC, Président**

« Ensemble, mettons tout en œuvre pour préserver nos entreprises »

La pandémie mondiale liée au virus COVID-19 plonge la France et le Monde dans une crise inédite. Depuis la fin des dernières guerres, nous étions convaincus que plus rien ne pouvait nous arriver, que la science, les nouvelles technologies nous protégeaient et nous avons organisé nos modes de vie sur cette croyance, et nous avons même inscrit le principe de précaution dans notre loi fondamentale.

Cette crise va remettre au premier plan les valeurs fondamentales et nous obliger à modifier profondément nos organisations.

Nous redécouvrons aujourd'hui l'importance de conserver notre souveraineté sur certaines de nos productions (produits de santé, alimentation...), l'importance des commerces de proximité et celles des producteurs locaux.

Nous redécouvrons aujourd'hui tous ces métiers invisibles pourtant essentiels, livreurs, réparateurs, commerçants, sans oublier bien sûr, toutes les professions de santé.

Mais dans l'instant, il nous faut surmonter cette crise.

Les acteurs économiques doivent répondre à deux priorités essentielles

- Tout faire pour conserver un maximum d'activité, dans la mesure du possible et bien sûr, en prenant les mesures adaptées pour protéger leurs collaborateurs et leurs clients parce que nous participons tous à la chaîne nécessaire pour que les activités essentielles, et au premier rang les professions de santé, puissent gagner le rude combat contre ce virus.
- Préparer la sortie de cette crise pour que notre économie redémarre le plus vite et le mieux possible dès que la pandémie aura été éradiquée.

Pour cela, nous devons avant tout préserver nos entreprises.

- Utilisons les mesures exceptionnelles mises en place par le Gouvernement (report des échéances sociales et fiscales, garantie par l'Etat de prêts bancaires pour conforter la trésorerie ; rééchelonnement des crédits bancaires ; nouveau dispositif de chômage partiel, fonds de solidarité, ...).
- Respectons le paiement des échéances fournisseurs, pour les entreprises qui œuvrent, faute de quoi les défaillances d'entreprises, notamment les plus petites d'entre elles, s'accéléreront.

Dans cette période, plus que jamais, votre Chambre de commerce et d'industrie joue son rôle de conseil auprès des entreprises et de lanceur d'alertes vis-à-vis des pouvoirs publics, l'Etat et le Conseil régional. Nous sommes en contact quasi quotidien avec la Préfecture des Deux-Sèvres et le médiateur du crédit.

Les demandes d'accompagnement sont soutenues avec un fort besoin d'écoute, et portent principalement sur :

- L'accès au fonds de solidarité, et les critères d'éligibilité,
- L'accès à l'activité partielle,
- Les reports des remboursements de crédits bancaires et les soutiens à la trésorerie.

Nous faisons remonter à CCI France et au préfet des Deux-Sèvres tous les cas particuliers rencontrés afin qu'aucun entrepreneur deux-sévrien lourdement affecté ne soit oublié.

Compte tenu des problèmes techniques récurrents rencontrés pour les déclarations internet de chômage partiel, la CCI des Deux-Sèvres pourra agir comme tiers de confiance vis-à-vis des pouvoirs publics afin de rassurer nos chefs d'entreprise.

Au-delà de la réponse aux appels entrants, nous mettons en place une campagne d'appels sortants, afin de s'assurer que toutes les entreprises ont bien connaissance des dispositifs d'aides mis en place par l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Depuis le 14 mars dernier, nous avons mis en place une organisation exceptionnelle pour soutenir, accompagner et répondre aux entreprises avec un maximum de réactivité **7 jours/7 de 8h à 20h**.

- **une ligne téléphonique dédiée 0806 70 18 18** (service gratuit, appel payant)
- **une adresse mél dédiée** : entreprises-coronavirus@cci79.com
- **notre site internet www.cci79.com** quotidiennement mis à jour, fournit les informations et les documents essentiels.

N'hésitez pas à **faire appel aux 10 conseillers de proximité et 3 conseillers experts (*)**, mobilisés pour vous informer, vous aider à accomplir les démarches administratives requises pour bénéficier des mesures de soutien...

A noter : les locaux de la CCI Deux-Sèvres sont fermés mais la délivrance des formalités urgentes est assurée sur rendez-vous (mêmes coordonnées que ci-dessus).

Coordonnées des conseillers d'entreprise

Conseillers de proximité par territoire

Pour le Thouarsais : Sylvie RAYMOND (06 16 44 71 06) et Ingrid MILET (06 27 00 06 53)

Pour le Bocage Bressuirais : Corinne AUBINEAU (06 11 40 11 33) et Jocelyne HIPEAU (06 23 54 26 63)

Pour la Gâtine : Emmanuelle BERTIN (06 27 00 06 52) et Karine ECHEVERRIA (06 15 56 63 29)

Pour le Niortais : Nathalie BERNAUDEAU (06 16 44 88 72) et Julien VINCONNEAU (06 16 44 57 62)

Pour le Mellois / Haut Val-de-Sèvre : Françoise BRUNET (06 35 42 00 12) et Joëlle BRUNET (06 16 44 69 12)

Conseillers d'entreprise experts

Pour tous les professionnels CHR (Café Hôtel Restaurant) et Tourisme :
Christophe BOHMERT (06 26 91 39 78)

Pour les commerçants : Lora TREMBLAY (06 29 91 14 11).

Pour ce qui concerne le numérique : Claire DALSTEIN (06 17 33 95 59)